

[Accueil > Libéral / Soins de ville](#)

Contrôles, sanctions : ce que risquent les médecins libéraux non vaccinés contre le Covid

PAR [STÉPHANE LONG](#) - PUBLIÉ LE 11/09/2021**94 RÉACTIONS** **COMMENTER**

En moyenne, 93 % des professionnels de santé libéraux avaient reçu leur première dose au 30 août dernier. Chez les médecins spécialistes libéraux, ce taux monte à 97 %, et à 96 % chez les généralistes.

Autant dire que les praticiens non primovaccinés seront marginaux à l'échéance du 15 septembre. À cette date, ces derniers ne seront plus autorisés à exercer, conformément à la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire. À quoi s'exposent les contrevenants ? Comment les contrôles seront-ils effectués ? Par qui ? Le point sur ce que l'on sait à ce jour.



Crédit photo : S Toubon

Quelles sont les obligations des médecins libéraux ?

À partir du 15 septembre, pour continuer à exercer, les médecins devront justifier l'administration d'au moins une dose de vaccin anti-Covid. Si leur schéma vaccinal n'est pas complet (un décret en attente de publication doit en préciser le détail), ils doivent également présenter le résultat d'un test de non-contamination valide (moins de 72 heures). S'ils ont été infectés par le virus, ils doivent présenter un certificat de rétablissement encore valide.

À partir du 16 octobre, les libéraux dont le schéma vaccinal n'est pas complet et qui ne disposent pas d'un certificat de contre-indication à la vaccination seront interdits d'exercer.

L'obligation vaccinale s'arrêtera-t-elle à la date prévue pour la fin de l'application du pass sanitaire (15 novembre 2021) ?

L'obligation vaccinale pour les soignants est pérenne : elle restera en vigueur même si le pass sanitaire prend fin. Les personnes concernées qui ne satisfont pas cette obligation et qui ne disposent pas d'un certificat de contre-indication sont interdites d'exercice.

Qui va contrôler les médecins libéraux ?

La loi du 5 août 2021 confère aux ARS (agences régionales de santé) la mission de contrôler le statut vaccinal des médecins libéraux (conventionnés ou pas) et de s'assurer qu'ils respectent bien leurs obligations. Les praticiens sont également susceptibles d'être contrôlés par leur employeur lorsqu'ils exercent une activité salariée en complément de leur exercice libéral.

Comment les contrôles seront-ils menés ?

Les ARS sont autorisées à prendre connaissance des données relatives au statut vaccinal des médecins avec le concours des organismes locaux d'Assurance-maladie. Tous les 15 jours, les caisses communiqueront le fichier des libéraux conventionnés n'ayant pas engagé leur parcours vaccinal. Les médecins non conventionnés devront, eux, transmettre à leur ARS les documents permettant d'attester du respect de l'obligation vaccinale.

Des contrôles aléatoires seront organisés à la demande des ARS, soit sur le lieu de travail des professionnels de santé soit par voie numérique en demandant d'envoyer les justificatifs attendus. Ces contrôles seront effectués par des personnes habilitées.

Quelles conséquences pour les médecins non vaccinés après le 15 septembre ?

La suspension d'exercice se traduira pour les médecins conventionnés par une interruption des remboursements par l'Assurance-maladie des actes pratiqués. Une mesure de dissuasion pour les praticiens non vaccinés tentés de poursuivre leur activité. Ils s'exposent également à des sanctions (voir ci-dessous).

Que risque un médecin non vacciné qui continuerait à exercer ?

La loi dispose que « *la méconnaissance de l'interdiction d'exercer [...] est sanctionnée dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article L3136-1 du code de la santé publique* ». Les contrevenants s'exposent donc à une amende forfaitaire prévue pour les contraventions de quatrième classe, soit 135 euros (pouvant être minorée à 90 euros ou majorée à 375 euros). Si l'infraction est constatée de nouveau dans les 15 jours, l'amende pénale s'élève alors à 1 500 euros. Si les violations sont relevées à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, les faits sont punis de 3 750 euros d'amende, six mois d'emprisonnement et une peine complémentaire de travail d'intérêt général. Les médecins s'exposent également à des sanctions pour non-respect de l'obligation vaccinale (voir ci-dessous).

Quelles sanctions pour non-respect de l'obligation vaccinale ?

À ce jour, la procédure appliquée en cas de non-respect de l'obligation vaccinale n'est pas arrêtée selon les informations communiquées au « Quotidien » par l'ARS Île-de-France. Le type de sanction dépendra de la situation et aura un « *caractère progressif* », indique l'agence : mises en demeure, interdiction d'exercice, suspension des remboursements... Les contrevenants s'exposent aussi à des sanctions ordinales (voir ci-dessous).

L'Ordre va-t-il engager des poursuites contre les médecins non vaccinés ?

Interrogé plusieurs fois par le « Quotidien », le Conseil national de l'Ordre des médecins n'a pas été en mesure de répondre à cette question. Le conseil départemental de Saône-et-Loire s'est montré plus disert. « *Un médecin qui refuserait la vaccination et qui, pour ce motif, cesserait de pratiquer pourrait être traduit devant la chambre disciplinaire. Sauf contre-indication médicale bien sûr mais cela s'avère très rare* », a [indiqué à France 3](#) le Dr Gilles Mauduit, président départemental. « *Si certains perdurent après le 15 octobre, date d'entrée en vigueur de l'obligation vaccinale des soignants, il y aura des poursuites* », ajoute l'ordinal.

À noter que la loi prévoit que l'ARS concernée informe l'Ordre lorsqu'elle « *constate qu'un professionnel de santé ne peut plus exercer son activité [en raison de l'obligation vaccinale] depuis plus de trente jours* ».

Quand les contrôles vont-ils démarrer ?

En théorie, les contrôles pourraient débuter dès le 15 septembre, mais les autorités sanitaires n'ont pas confirmé cette information.

94 RÉACTIONS COMMENTER

SantéPublique CNOM MédecinLibéral ARS

Source : lequotidiendumedecin.fr

Contenus partenaires



PRIX GALIEN

Découvrez le palmarès 2023 du prix Galien



Avec Moderna

COVID-19 et grippe saisonnière, une dynamique de vaccination insuffisante



Pour La Médicale

Des interrogations sur votre couverture ? Nos experts vous répondent

94 commentaire(s)

Trier ▾

Commenter

Claude H • Médecin ou Interne • Le 15/09/2021 à 13:52

Je suis vacciné sous contrainte et furieux de l'être. J'ai fait le covid en janvier 2020 à 66 ans : trois jours de toux productive à liquide clair, râles, fièvre, asthénie, douleur sous l'omoplate droite, perte de l'odorat. Le quatrième jour, un lundi, je me suis levé en forme sans fièvre ni douleur. Je suis retourné derechef à mon cabinet sans passer par la radio pulmonaire. L'odorat est revenu en quelques semaines et j'ai toussé encore pendant 2 mois 1/2. 9 jours après la première piquouze Pfizer j'ai fait une AC/FA qui a duré 13h qui a cédé sous bêta bloquant et anticoagulant, sans quoi j'aurais dû garder ce traitement à vie. Pour moi la piquouze a été bien plus grave que la maladie qu'elle est censée prévenir. Maladie et piquouze ont fait de moi un complotiste chronique.

👍 5 ➔ répondre

MVB • Médecin ou Interne • Le 14/09/2021 à 11:34

Parmi tous ces jeunes médecins fraîchement diplômés, si la major de la promotion 2021 a choisi la médecine générale, elle risque d'être bien seule, et la population bien démunie en terme d'accès aux soins de proximité. La vocation de médecin généraliste "libéral", si elle se traduit par compétence et dévouement aux patients, ne peut que se perdre dans un encadrement administratif autoritaire, soutenu qui plus est par un Ordre des Médecins, devenu lui-même un instrument de cette administration et qui n'a plus rien à voir avec la défense du serment d'Hippocrate et du Code de Déontologie.

👍 9 ➔ répondre

dranreb • Médecin ou Interne • Le 13/09/2021 à 17:43

les vaccinations sous contraintes et menaces se paieront dans les urnes

👍 7 ➔ répondre

Troll COBALT ➔ dranreb • Médecin ou Interne • Le 13/09/2021 à 18:35

ça vaut mieux que de voir se régler le problème à l'hôpital, de façon.....définitive.

👍 6 ➔ répondre

CYRILLE V ➔ dranreb • Médecin ou Interne • Le 14/09/2021 à 16:35

Bof les antivax votent quoi qu'il arrive pour les partis extrêmes.

👍 3 ➔ répondre

YVES R ➔ CYRILLE V • Médecin ou Interne • Le 15/09/2021 à 11:52

pour abstention de soigner encouragée par le conseil de l'ordre

👍 0 ➔ répondre

Cathysolo ➔ CYRILLE V • Médecin ou Interne • Le 18/09/2021 à 11:01

Voilà un avis lumineux

👍 1 ➔ répondre

philippe c • Médecin ou Interne • Le 13/09/2021 à 13:10

Est-on sûr que l'on parle de Médecins Libéraux lorsque l'on parle d'interdiction d'exercer ou pénalité si l'on n'est pas vacciné avec intervention de l'Ordre. Je pensais que le médecin était là pour soigner et non pour être sanctionné...

👍 16 ➔ répondre

BDA • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 14:47

Encore et toujours des promesses de sanctions sur sanctions.

👍 8 ➔ répondre

Frédéric B • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 1:35

Comment vont-ils contrôler ça ? Même si je ne cautionne pas, il est quand même très facile de se faire soi-même un "faux" certificat de vaccination en allant sur le site

👍 1 ➔ répondre

CYRILLE V ➔ Frédéric B • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 1:52

...ça ne protégera pas de faire un "vrai" covid...

👍 6 ➔ répondre

II CB ➔ CYRILLE V • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 11:00

JLCB → **CYRILLE V** • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 11:29

Vacciné ou pas !!! Même grave plus exceptionnellement chez les vaccinés, encore que la donne change de jours en jours en ce qui concerne l'exceptionnellement. .

👍 2 ➔ répondre

CYRILLE V → **JLCB** • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 15:37

Un vrai covid chez un vacciné, c'est statistiquement moins grave que chez un non vacciné. Les faux certificats de vaccination constituent de vrais pass..oires pour entrer en réa

👍 7 ➔ répondre

Dazurel • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 20:44

La censure par le QDM des données publiées par Eudravigilance que certains d'entre nous essayent de reproduire dans ces commentaires est la preuve que l'obligation vaccinale est politique et non médicale. Censurez, censurez, la vérité prend l'escalier quand le mensonge prend l'ascenseur.

👍 16 ➔ répondre

JLCB → **Dazurel** • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 23:50

Lisez correctement Eudravigilance et ne tenez pas compte des fak News qui circulent. Le nombre de décès souvent rapportés : c'est faux. Eudravigilance a publié un démenti à ce sujet. "Ces chiffres partagés sur les réseaux sociaux reposent deux erreurs : une confusion entre cas signalé et cas confirmés, et sur le fait que chaque signalement est associé à plusieurs symptômes. Lorsqu'un décès est signalé, il est en outre décompté autant de fois que de symptômes déclarés". Par contre, on peut halluciner quand on voit un organisme sérieux et officiel compter autant de décès que de symptômes pour un même défunt. L'épidémiologie a ses mystères...

👍 9 ➔ répondre

ROMAIN F • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 20:33

il me semble qe si on donne le vaccin à nos patients on peu bien faire l'effort de le prendre aussi...

👍 5 ➔ répondre

GEORGES A → **ROMAIN F** • Pharmacien • Le 12/09/2021 à 4:24

Un effort façon "roulette russe" cela n'a rien de médical

👍 6 ➔ répondre

Picsou → **GEORGES A** • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 9:18

la roulette covid c'est le jeu favori des antivax, surtout pour les autres, parce que la plupart sont vaccinés et dans le milieu beaucoup sont passé de antivax à antipass, pour continuer a contester le gouvernement actuel, ce qui est leur vrai but.

👍 6 ➔ répondre

JLCB → **Picsou** • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 11:34

Vous croyez que le pass n'est pas une mesure liberticide à un moment où tout le monde ou presque est vacciné sauf les enfants ! Surtout avec un pass qui peut s'acheter à tous les coins de rue au marché noir !!!

👍 5 ➔ répondre

LANG D → **JLCB** • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 15:29

Comment qualifiez vous un gus qui va payer pour un pass au marché noir alors qu'il peut l'avoir gratis en se vaccinant gratos ? Ah bon ? Vous l'appelez comme ça ? et bien nous aussi !

👍 5 ➔ répondre

JLCB → **LANG D** • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 20:43

Oui, mais il ne prendra pas le risque vaccinal minime qui lui fait peur et l'empêche de dormir.... même si de notre point de vue il a tort.

👍 0 ➔ répondre

CYRILLE V → **GEORGES A** • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 10:30

Alors que la "roulette antillaise" chez les non vaccinés, ce n'est pas dangereux

👍 7 ➔ répondre

JLCB → **CYRILLE V** • Médecin ou Interne • Le 13/09/2021 à 20:38

Vous auriez du voir que même non vaccinés, l'épidémie est en phase de décroissance aux Antilles. Et que les personnes touchées par le variant delta seront mieux protégées que nous vis à vis du variant mu.

👍 4 ➔ répondre

CYRILLE V → JLCB • Médecin ou Interne • Le 16/09/2021 à 2:45

Vous direz ça aux familles des victimes, ça les consolera

👍 0 ➔ répondre

JLCB → ROMAIN F • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 11:31

Oui, mais on doit informer le patient des avantages de la vaccination et des risques, même les plus rares, et c'est à lui de donner ensuite son consentement éclairé pour être vacciné.

👍 6 ➔ répondre

CYRILLE V • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 19:54

Combien d'antivax sur ce forum ont fait le choix de ne pas se vacciner ? Pas Galiléa en tout cas. Et les autres ? Aurez-vous le courage de le dire ?

👍 7 ➔ répondre

JLCB → CYRILLE V • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 22:42

Un antivax ne se vaccine pas. Si on se fait vacciner et si on vaccine nos patients, on ne peut pas être un antivax. Il serait temps que l'on arrête de traiter d'antivax les confrères qui sont favorables au vaccin, mais qui reconnaissent ses limites.

👍 7 ➔ répondre

CYRILLE V → JLCB • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 0:05

Alors pourquoi vous êtes-vous senti concerné par mes questions ?

👍 6 ➔ répondre

JLCB → CYRILLE V • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 11:35

Parce que votre question est un non sens.

👍 9 ➔ répondre

JLCB → CYRILLE V • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 11:35

Parce que votre question est un non sens.

👍 4 ➔ répondre

CYRILLE V → JLCB • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 15:39

Il y a au moins Galiléa qui est antivax et qui est vacciné.

👍 4 ➔ répondre

Cathysolo → CYRILLE V • Médecin ou Interne • Le 18/09/2021 à 11:04

Nullissime

👍 0 ➔ répondre

Troll COBALT → JLCB • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 15:33

oh si ! Un antivax se vaccine et sa famille aussi. parce qu'ils sont cyniques, mais pas fous.ils prône la non vaccination, mais se précipitent en douce pour sauver leur peau.

👍 5 ➔ répondre

PATRICK M → Troll COBALT • Médecin ou Interne • Le 13/09/2021 à 14:19

Quelle est la définition du troll ? Je me pose la question de votre appartenance au corps médical. Vous habitez près de Golfech ?

👍 7 ➔ répondre

Troll COBALT → PATRICK M • Médecin ou Interne • Le 13/09/2021 à 18:32

Je ne peux rien pour vous, la définition est sur wikipédia, croyez vous que la médecine intervienne dans une discussion qui est purement politico-propagandiste ? regardez donc qui intervient sur les sujets qui permettent de taper sur Macron et sa Politique en instrumentalisant le vaccin et le Pass mais qui ne se vont jamais dans les sujets sur la profession, vu qu'ils n'y connaissent rien. Connait pas Golfech.

👍 3 ➔ répondre

GEORGES A → CYRILLE V • Pharmacien • Le 12/09/2021 à 4:11

Moi,pour des raisons scientifiques.

👍 2 ➔ répondre

CYRILLE V → GEORGES A • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 10:31

Alors je vous souhaite une bonne retraite

👍 6 ➔ répondre

Galilea → CYRILLE V • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 15:08

Pas vaccinatrice, et vaccinée pas par conviction, bien plus confiante dans l'immunité acquise à l'automne et encore conséquente; non vaccinée contrainte et forcée pour juste pouvoir continuer à exercer mon métier et ne pas laisser livrés à eux mêmes mes patients, dont quelques uns en EHPAD qui n'auraient plus eu aucun soin...un sorte de mise en danger de la vie d 'autrui, à laquelle je ne peux me résigner. On a une conscience professionnelle ou on n'en a pas. Mais je constate au quotidien l'efficacité fabuleuse du triptique ivermectine -zinc- vitD sur mes patients COVID +, bien plus convaincue par son efficacité que par celle du vaccin

👍 12 ➔ répondre

CYRILLE V → Galilea • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 19:42

Donc une vaccinée qui tient des propos antivax pour les vaccins covid19.

👍 5 ➔ répondre

Cathysolo → CYRILLE V • Médecin ou Interne • Le 18/09/2021 à 11:10

Lamentable, à vomir ce genre de propos

👍 1 ➔ répondre

bertrand d → Galilea • Médecin ou Interne • Le 13/09/2021 à 11:20

toujours dans le déni et le délire, on croirait la soeur jumelle d'e.libre. J'espère que Mme sera sanctionnée pour ses prescrip-tions non prouvées scientifiquement d'ivermectine zinc vid D.

👍 6 ➔ répondre

Cathysolo → CYRILLE V • Médecin ou Interne • Le 18/09/2021 à 11:08

Je suis pour l'intelligence et la vraie science et non pour les brigades à œillères auxquelles vous appartenez manifestement

👍 2 ➔ répondre

GEORGES A • Pharmacien • Le 11/09/2021 à 18:55

Y en a marre de cette politique faussement sanitaire. La réticence à ces nouveaux "vaccins" vient simplement du fait qu'il y a peu de recul et que les effets secondaires sont trop nombreux, sans compter ceux qui sont passés sous silence. Pour un simple spray nasal, ce fut l'interdiction de commercialisation début Mars mais pour les vaccins, même le nombre d'accidents supérieur à celui du au vaccin anti-grippal, ne gêne pas. Par ailleurs cette incitation, avec menaces, pour se faire vacciner est contraire au bon sens médical, car les zones d'ombre sont ici scientifiques et non complotistes (mot à la mode pour faire taire celui qui ne parle pas le langage gouvernemental) Si tout était clair, il n' y aurait aucune réticence car, entre nous, être réticent cela ne rapporte rien; alors où serait l'intérêt...

👍 24 ➔ répondre

Alain G • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 17:46

Rappelons que ces vaccins sont toujours en phase III (qui se terminent en 2022 et 2023 et 2024 selon les vaccins) avec une AMM conditionnelle dont l'autorisation doit être renouvelée tous les 6 mois. En phase 3 , légalement, les patients sont des volontaires. On peut se demander si cette coercition est bien légale. Indépendamment des questions sur le rapport bénéfice / risque et le suivi de pharmacovigilance.

👍 26 ➔ répondre

roland n → Alain G • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 19:41

Un 'produit ' obligatoire alors qu'il est en expérimental... on aura tout vu ! 700 morts dus au vaccin en France, chiffre officiel, que vous pouvez multiplier par 5 ? D'après le Pr Perronne. Chiffres qui semblent être corroboré par l'australie, ce qui ferait 3500 pour la France en attendant les insuffisances cardiaques et rénales etc dans les 10 20 ans . On a vu des médicaments interdits pour beaucoup moins que ça. Buzin est en examen, in me semble qu'il y en a de plus fautifs ! Les années qui viennent seront très intéressantes sur le plan judiciaire. On a pas fini de rire (jaune)

👍 24 ➔ répondre

claud M → Alain G • Médecin ou Interne • Le 13/09/2021 à 8:48

d'accord

👍 3 ➔ répondre

JLCB • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 17:30

L'Ordre des médecins de Saône et Loire est certainement mal placé pour traduire les médecins non vaccinés devant les juridictions ordinales alors qu'il soutient leur ancien président pour des faits sans commune mesure avec l'histoire du faux médecin inscrit à son tableau.

👍 9 ➔ répondre

PATRICK M • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 15:21

Australian Government Department of Health. Therapeutic Goods Administration. Le 27 08 2021: -487 décès signalés et enregistrés après vaccin Covid: - Comirnaty Covid 19 vaccine BNT 162b2 mRNA, - Covid 19 Vaccine Astra Zeneca ChAdOx1-S Viral vector -Covid 19 Vaccine TNS. ? Il est aussi précisé que le ministère de la Santé comptabilisait au 22 02 2021 , 909 décès attribués au SARS-Cov2 et 1076 à la date du 09 septembre 2021 donc 167 décès Covid 19 depuis le début de la vaccination. Calcul rapide: 487 divisé par 167= 2,91. Mathématiquement parlant, il y a 2,91 fois plus de décès après vaccin que de décès Covid 19 depuis cette date. Ce même site du département de Santé australien recense depuis l'année 1971 suite aux effets secondaires de tous les vaccins confondus, le total de 547 décès. Si on rapporte ce chiffre aux 487 DC signalés pour les seuls vaccins Covid 19, le rapport 487 divisé par 547 montre que 89% de tous les DC sont à rapporter aux seuls vaccins Covid. En conclusion, sur un peu plus de six mois, on compte huit fois plus de décès suite aux vaccins Covid qu'en 50 ans pour tous les autres vaccins(grippe, DTP, Hépatite, Rougeole). Je suis vacciné, surtout pas antivax, mais ce bilan m'interroge. Quant aux sanctions prévues pour les confrères réfractaires je préfère m'abstenir de tout commentaire. Pour ceux qui, de façon malsaine s'en réjouissent (il y a le verbe jouir), ils devraient méditer le vieux dicton: "les chiens aboient, la caravane passe" à moins qu'ils préfèrent le dicton chinois: " Quand le sage désigne la lune, l'idiot regarde le doigt". Bénéfice-risque ? A voir.

👍 27 ➔ répondre

François P ➔ PATRICK M • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 20:04

Tout à fait d'accord. Les effets secondaires et les décès vont être de plus en plus difficiles à cacher. Non seulement ce vaccin n'a pas l'air d'être très efficace mais on dirait bien qu'il est dangereux. Pourtant on veut vacciner tout le monde par tous les moyens avec ce produit qui n'est pas encore au point : bonjour les mensonges, chantages et menaces. Ceci sur une épidémie dont la faible létalité est de l'ordre de 0,5% : il est temps de se demander pourquoi. Ce n'est pas Ebola, là ce serait justifié de prendre des risques. Dr François Picot

👍 24 ➔ répondre

ROMAIN F ➔ PATRICK M • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 20:37

ce n'est pas parce que les décès sont intervenus après vaccination qu'ils sont imputables au vaccin corrélation ne fait pas causalité, par exemple il y a une corrélation entre la température des mers et le nombre de pirates! c'est enseigné dans tous les cours de méthodologie

👍 5 ➔ répondre

PATRICK M ➔ ROMAIN F • Médecin ou Interne • Le 13/09/2021 à 15:49

Vous lisez trop les pages d'un journal médical dont les articles sont systématiquement orientés contre ceux qui contestent la pensée unique. Vous faites référence à l'article publié le 28 08 2021 où Laurent Mucchielli est violemment critiqué et accusé de désinformation délétère. Je ne connais pas ce directeur de recherche du CNRS mais je me demande qu'elle est la méthodologie des ces censeurs qui font tout pour le ridiculiser. Pour commencer je les invite à lire le rapport des essais du vaccin PFIZER portant sur plus de 42000 volontaires publié dans le NEJM au Royaume-Uni le 10 12 2020 . Pour les cas graves et mortels la différence entre les vaccinés et les placebos n'est que de 0,71 %. Cela remet directement en question le fameux rapport bénéfice-risque dont on nous rabat sans cesse les oreilles et montre que le vaccin est loin de véritablement protéger des formes graves et mortelles; cependant, faisant fi de ce rapport, on nous dit maintenant le contraire. Qui plus est, au 16 08 2021, le taux de positivité des tests publié le Conseil Scientifique était de 0,24% parmi lesquels 75% déclarent la maladie (40% pour l'OMS). Il conclue donc que le taux de testés positifs qui déclarent la maladie pour l'ensemble de la population testée, je dis bien testée, est de $0,24\% \times 75\% = 0,18\%$. Le taux de LETALITE publié par l'OMS est de 0,6%. Donc, toujours selon les chiffres publiés par le Conseil Scientifique et l'OMS , le pourcentage de morts chez les sujets qui ont déclaré la maladie est de $0,18\% \times 0,6\%$ soit 1 patient pour 100000 personnes ayant été malades. Vous pouvez voir qu'au niveau d'une population entière (malade ou pas), il est encore plus faible. Quand on analyse ce chiffre avec celui publié dans l'article auquel vous faites référence, la stupéfaction est totale puisque le chiffre de mortalité annoncé est de 1% pour les pays développés (sic). Là est la désinformation car si on reprend le texte de ce même journal, il annonce un rapport de deux pour 100000 pour les morts imputables aux vaccins ARNm. Il y a donc au minimum deux fois plus de morts imputables aux vaccins que chez les patients ayant été victimes de la Covid. C'est ce qui s'appelle se prendre les pieds dans le tapis si l'ont fait référence aux chiffres officiels tout en prenant le temps de les analyser. Pour revenir à ce qui différencie Concomitance et Causalité, c'est l'éternel débat corrélation et imputabilité. Le tout est de savoir si l'imputabilité du vaccin en tant que cause de décès est directe certaine et exclusive. Sauf à pratiquer des autopsies sur chaque patient DCD (et encore) il est difficile de conclure. Mais conclure de façon pratiquement systématique que le vaccin est hors de cause à tous les coups est un pas que je ne franchirai pas. A ce jour j'ai trop d'exemples dans ma patientèle et dans ma propre famille où mon intime conviction fait que je préfère ne pas commenter. Un dernier point, toujours dans ce même article, sur l'affirmation d'un journaliste dit "scientifique" qui déclare " lorsqu'on vaccine des milliards d'humains en commençant par les PLUS VIEUX, il est OBLIGATOIRE qu'il y ait des morts après vaccination". Il doit faire référence à un confrère qui déclarait il n'y a pas si longtemps sur les plateaux TV que vacciner les personnes âgées avec des vaccins en phase d'essai était normal puis qu'il s'agissait d'une POPULATION RESIDUELLE !!! Quand un arbre tombé sur une route tue un automobiliste: coïncidence, causalité, corrélation, imputabilité, concomitance, à qui la faute ? Allez donc savoir. Seuls les VRAIS chiffres, le bon sens et l'impartialité ont valeur humaine.

👍 12 ➔ répondre

Bob Médecin • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 14:46

Hum! la douce odeur de l'autoritarisme sectaire qui s'installe doucement!

👍 17 ➔ répondre

CYRILLE V • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 12:51

Les quelques pour cent non vaccinés étant le plus souvent des adeptes de médecines parfois parallèles, souvent divergentes, et toujours antivax, l'impact de l'arrêt de leur activité sera négligeable sur l'offre de soins

👍 14 ➔ répondre

JEAN MARC W ➔ CYRILLE V • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 14:10

Sauf que, si le médecin qui arrête de travailler dans une zone très sous dotée, le travail va être reporté sur le rare confrère ou consœur de proximité (euphémisme) qui ne demande pas ce surcroit de travail, i ou elle en a déjà trop.

👍 5 ➔ répondre

CYRILLE V ➔ JEAN MARC W • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 14:34

Pour la plupart, ils ne font déjà plus de médecine générale, et ils ont déjà reporté ce travail sur les confrères de proximité. Je parle en connaissance de cause.

👍 13 ➔ répondre

Galilea ➔ CYRILLE V • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 15:23

En temps que dentiste?

👍 1 ➔ répondre

CYRILLE V ➔ Galilea • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 18:45

Toujours aussi perspicace !

👍 7 ➔ répondre

Galilea ➔ JEAN MARC W • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 15:22

Exact! J'ai déjà prévenu mes consœurs réfractaires au vaccin (que j'ai fait, bien qu'immunisée depuis novembre, pour ne pas laisser ma patientèle sans médecin), que je ne pourrai absorber leur patientèle livrée à elle-même à partir du 15, étant moi-même surbookée! (semaines de 65 heures tout compris).

👍 2 ➔ répondre

CYRILLE V ➔ Galilea • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 18:45

Encore un antivax qui s'est fait vacciner. Faites ce que je dis, pas ce que je fais

👍 6 ➔ répondre

Galilea ➔ CYRILLE V • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 15:15

En cette période de rentrée scolaire, de certifs et de mises à jour de vaccinations, j'en fais en moyenne 5 à 10 par jour, hors vaccins COVID: comme antivax, il y a mieux!

👍 1 ➔ répondre

CYRILLE V ➔ Galilea • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 15:53

Vos commentaires sont anti vaccin covid. Et vous étiez totalement opposée à l'extension de la vaccination obligatoire chez les enfants...

👍 6 ➔ répondre

JLCB ➔ JEAN MARC W • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 22:48

Et alors puisque les ARS y remédieront avec des médecins tirés de leur chapeau !! De toute façon, les conneries ont des limites, car que l'on soit mal vacciné ou vacciné, contaminé contaminant, la situation restera la même.

👍 4 ➔ répondre

CLEMENCE ➔ CYRILLE V • Médecin ou Interne • Le 11/09/2021 à 22:59

Vous dites n'importe quoi; vous jugez les médecines parallèles sans les connaître et sans jamais les avoir étudiées, tout comme les racistes qui jugent sur la couleur de peau, l'origine et l'ethnie alors qu'ils ne sont jamais sortis de leur trou de rat. Je suis en lien avec le centre antidouleur du CHU et je pratique l'acupuncture pour soulager les patients, spécialité dispensée au CHU et reconnue par la communauté scientifique. Les patients qui viennent se soigner sont tous vaccinés et moi aussi. Arrêtez vos conclusions hâtives et ce n'est certainement pas de cette façon que vous allez réconcilier les gens avec la vaccination. On a aussi le droit de s'interroger sur les effets secondaires pouvant être en lien avec la vaccination.

👍 12 ➔ répondre

CYRILLE V ➔ CLEMENCE • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 0:04

Vous n'avez rien compris. Je parle des "quelques pour cents non vaccinés". Pas des vaccinés

👍 4 ➔ répondre

Galilea → CYRILLE V • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 15:16

Comme quoi votre amalgame non vaccinés = antivax = médecins parallèles ne tient pas la route deux secondes face à la réalité des faits et la diversité des situations

👍 6 ➔ répondre

CYRILLE V → Galilea • Médecin ou Interne • Le 12/09/2021 à 19:45

Vous n'avez rien compris. Je parle des antivax non vaccinés et médecines parallèles voire divergentes. Pas des antivax vaccinés qui font ou pas de médecines parallèles (NB : deux parallèles ne se croisent jamais)

👍 3 ➔ répondre

bertrand d → CLEMENCE • Médecin ou Interne • Le 13/09/2021 à 11:25

L'acupuncture est une fake med dont l'efficacité n'a jamais été prouvée et qui n'a aucune base scientifique et qui n'est reconnu par aucun organisme scientifique sérieux. Vous ne faites par ce procédé que de la placebo-thérapie.

👍 5 ➔ répondre

david g → bertrand d • Médecin ou Interne • Le 23/09/2021 à 2:28

Vous avez une vision très étroite de la vraie vie Discuter avec des praticiens ,des patients qui se sont fait traiter . Vous n'avez pas compris que l'EBM est un outil pour discréditer les alternatives aux cachets !

👍 0 ➔ répondre

Cathysolo → CYRILLE V • Médecin ou Interne • Le 18/09/2021 à 11:15

Quelle suffisance et quelle bêtise, patients, fuyez à grandes enjambées!..

👍 1 ➔ répondre

Charger plus de commentaires

Contenus partenaires



Avec AbbVie

**Dermatite atopique :
la physiopathologie
en images**



Pour La Médicale

**Des interrogations
sur votre couverture ?
Nos experts vous répondent**



RCFr 2023

**Revivez l'intégralité
des RCFr 2023 en replay !**